



DÉPARTEMENT
du VAR

ARRONDISSEMENT
de TOULON

DÉMOCRATIE LOCALE

République Française

Mairie de La Seyne-sur-Mer

CONSEILS DE QUARTIERS CENTRE EST
Ouest, Sud et Nord

Commissions Animation / Lien social
Réunion du mercredi 10 mars 2010



Étaient présents.-

Pour le Conseil Municipal :

Martial LEROY, Adjoint au Maire chargé des quartiers Centre Est,
Alain LOPEZ, adjoint au Maire chargé des quartiers Sud,
Bernard TROUCHET, Adjoint au Maire chargé des quartiers Ouest,
Christiane JAMBOU, Conseillère Municipale chargée du tourisme.

Pour les Commissions cadre de vie des Conseils de quartiers Centre-Est / Ouest / Sud et Nord :

Lucienne ANNOT, André BARBERO, Roland BONNEFOI, André CAGNON, Gisèle CAGNON, Pauline COOPER, Daniel DEBURAUX, Usmar DEMOUTIEZ, Sylvie DEZES, André FOURNIER, Joëlle JEGOU, Nicole LANATA, Emilienne MALNIS, Jean-Pierre MALNIS, Jacques MILLET, Maryse NICOLE, Yamina OUMGHAR, Francis POURCHIER, Hubert SAGNOL, Laurence VALLET.

Participaient également à cette réunion :

Luc PALANGIE, Directeur Territorial,
Jean NAUDY, Ingénieur en chef,
Guilhem BRESSON, Technicien territorial,
Virginie VASSORT, fonctionnaire territorial assure le secrétariat de la réunion.

Étaient excusés :

Michel REYNIER, Adjoint au Maire, chargé du développement de la démocratie locale,
M.PICQ, Mireille PORTANIER, conseillers de quartiers,
Valérie LUBRANO, Responsable du Pôle Politiques Publiques.



Bernard TROUCHET adjoint au Maire, chargé des quartiers Ouest, ouvre la séance.
Il remercie les membres des commissions animation/lién social de l'ensemble des conseils de quartiers et les fonctionnaires des Services Techniques de la ville de leur présence.

Il indique que cette réunion a pour objet d'associer les habitants des quartiers aux objectifs de la ville sur le fleurissement de la cité.

Il rappelle que cette idée a été proposée et examinée dans le cadre de la commission lien social du conseil des quartiers Ouest¹.

Il est apparu intéressant de développer cette action sur l'ensemble des quartiers et de s'attacher, dans un 1^{er} temps, à l'examen de l'aspect du fleurissement des quartiers.

Si cette proposition agrée l'ensemble des quartiers, elle deviendrait donc « un projet de Ville » afin de mettre en synergie une meilleure cohésion sociale et de mieux vivre sa ville.

Il ajoute que ses nombreuses fonctions, au sein de l'équipe municipale, ne lui permettent pas d'assurer de manière assidue le suivi de ce dossier. Il a demandé à [Christiane JAMBOU](#), conseillère municipale chargée du tourisme, de rejoindre l'équipe des élus en charge des quartiers pour faire aboutir ce projet. Il lui donne la parole.

[Christiane JAMBOU](#) propose de s'inscrire dans la démarche du concours régional « villes, villages et maisons fleuris ». Elle demande aux participants de se reporter aux documents remis en début de séance qui présentent de manière synthétique le concours.

Elle propose également d'organiser un concours local. Elle précise que la ville peut participer aux deux concours. Elle explique les différentes modalités de participation au concours régional avec les catégories dans lesquelles nous pouvons concourir et demande aux membres s'ils désirent que la ville s'inscrive.

[Daniel DEBURAUX](#), conseiller des quartiers Nord, regrette l'absence à cette réunion des représentants de l'Office Public « Terre du Sud ». Il expose les préoccupations des habitants des différentes cités du quartier Berthe. Les problématiques lui semblent sensiblement différentes et restent liées à la présence du béton et des parcs de stationnement.

Il cite l'exemple de la création récente d'aménagement d'espaces fleuris. Il note que cet aménagement a été réalisé sans consultation des habitants. Il souhaiterait que, lors d'aménagements futurs, les habitants du quartier soient associés en amont à ce type d'initiatives. Il expose aussi les problèmes d'entretien.

[Bernard TROUCHET](#) donne quelques exemples sur les moyens de fleurir simplement un immeuble tirés de son expérience personnelle.

[Sylvie DEZES](#), conseillère des quartiers Sud, apporte son éclairage sur le fleurissement d'immeubles collectifs. Elle appuie son intervention sur l'exemple des résidences HLM de la Maurelle. Elle invite [Daniel DEBURAUX](#) à visiter cette cité afin d'avoir un autre regard de ce qui peut se réaliser. Elle souligne que les espaces verts aménagés par les services techniques de l'Office Municipal sont entretenus. Ils sont respectés par les locataires. Elle fait remarquer que certains locataires ont prolongé, de manière individuelle, cet effort. Ces derniers ont rajouté des pots de fleurs aux pieds de leurs immeubles. Cet exemple confirme, s'il en était, que l'on peut fleurir des habitations à usage collectif en associant les locataires aux initiatives publiques.

¹ Ce projet avait pour objet la « décoration et l'illumination de portes, balcons, façades pour les fêtes calendales et le fleurissement de balcons au début du printemps » et, par cette initiative rechercher une construction de lien social.

Christiane JAMBOU recentre le débat sur le concours. Elle fait observer que l'inscription demeure une démarche individuelle.

Jean NAUDY explique le déroulement du concours en détaillant les différents classements retenus. Ceux-ci se divisent en neuf classes, à savoir :

- 1^{ère} catégorie** - Maison avec jardin très visible de la rue,
- 2^{ème} catégorie** - Décor floral installé sur la voie publique,
- 3^{ème} catégorie** - Balcon ou terrasse sans jardin visible de la rue,
- 4^{ème} catégorie** - Fenêtre
- 5^{ème} catégorie** - Façade ou Mur
- 6^{ème} catégorie** - Immeuble Collectif, Lotissement, Copropriété,
- 7^{ème} catégorie** - Hôtel, Restaurant, Café, Commerce avec ou sans jardin,
- 8^{ème} catégorie** - Domaines, Fermes.
- 9^{ème} catégorie** - Ecoles.

Il indique qu'un numéro vert sera mis à la disposition de la population. Cette opération s'effectuera par l'intermédiaire des services de communication et permettra aux habitants de s'inscrire dans la catégorie choisie.

Il précise qu'un jury local sera désigné à cet effet. Il sera composé d'élus locaux et de techniciens. Ce jury aura pour objectif de ne sélectionner qu'un seul candidat par catégorie. Un jury départemental récompensera les participants sélectionnés.

Il ajoute que le concours « balcons fleuris » s'inscrit dans la démarche d'obtention de la « 4^{ème} fleur »². Ceci démontrerait la volonté de la ville de s'inscrire dans l'embellissement de sa commune s'appuyant sur les habitants.

Nicole LANATA prend la parole pour rappeler l'origine du projet. Celui se décomposait en deux volets indépendants permettant une émulation des habitants autour de thèmes classiques tels que des décorations et illuminations de façades et autres à Noël et des balcons fleuris au printemps. Les délais n'avaient pas permis de mettre en œuvre cette idée. Elle précise que cette démarche devait se traduire par l'émergence d'un lien social. Elle développe sa pensée en soulignant que l'organisation seule d'un concours ne permet pas de tisser ce lien social.

Sans pour autant exclure cette proposition, elle suggère d'associer à ce concours des initiatives complémentaires. L'organisation d'une foire aux plants avec la participation des CAT pourrait répondre à cet objectif. Elle suggère également de rechercher un accord avec les entreprises servant les services des espaces verts afin d'obtenir des prix préférentiels pour les participants aux concours. Le développement de cette idée personnelle lui semble de nature à créer du lien social.

Elle propose aux commissions d'y réfléchir.

Christiane JAMBOU intervient en soulignant qu'il lui apparaît possible d'organiser des foires aux plants en réunissant tous les quartiers et de participer aussi au concours local et régional. Elle précise que ces actions peuvent favoriser le lien social recherché.

² Pour obtenir les Quatre Fleurs ou le Grand Prix, les communes doivent présenter un fleurissement exceptionnel intégré dans une politique globale d'aménagement.

Guilhem BRESSON ajoute que l'idée de participer à un concours motive les gens, le lien social va se créer par la communication entre voisins et l'émulation.

Nicole LANATA formule une autre proposition autour de la mise en place d'une bourse d'échanges de plants, de boutures, proposition qui favoriserait le lien social.

Jean NAUDY estime que l'idée d'associer les centres d'aide par le travail (CAT)³ comme partenaires est très intéressante. Cette idée pourrait être développée dans le cadre des « foires aux plants ».

Bernard TROUCHET souhaite poser des jardinières sur les trottoirs et connaître les dispositions réglementaires liées à l'installation de décor floral sur la voie publique ou sur le domaine public.

En réponse, **Jean NAUDY** précise que l'espace public est inaliénable. L'occupation du domaine public s'effectue après autorisation de la ville. D'autres contraintes s'imposent également et, notamment celles contenues dans la charte du mobilier urbain.

Martial LEROY réaffirme ce principe de droit et insiste que seule la Ville est autorisée à procéder à l'installation de jardinières et de plots sur les trottoirs.

André FOURNIER prend la parole et revient sur la proposition (formulée par Mme LANATA) de mise à disposition de plants par la mairie. Il informe les membres de la commission que les dispositions du code de marchés publics et la libre concurrence peuvent mettre en difficulté tout le projet. Il ajoute que rien n'empêche les exposants de casser les prix lors des foires aux plants en laissant la libre concurrence s'exercer.

Gisèle CAGNON est favorable à l'installation de jardinières sur les trottoirs afin d'empêcher les voitures de se garer et ainsi permettre le passage des poussettes et des personnes à mobilité réduite.

Sur ce sujet, **Martial LEROY** fait observer que la ville a procédé (une quinzaine de jours) à l'installation de jardinières et potelets sur l'avenue Esprit Armando. Certains de ces dispositifs sont aujourd'hui détériorés. Ces actes d'incivisme représentent un coût important et ne sont dissuasifs qu'un certain temps. Ceci n'apparaît pas être une solution efficace.

Nicole LANATA souhaite connaître les modalités de communication qu'il convient d'adopter pour assurer la diffusion de cette initiative auprès de la population.

³ Le **CAT (centre d'aide par le travail)** permet l'insertion professionnelle des personnes handicapées dans le travail (activité professionnelle).

Jean NAUDY précise que le Conseil Général organise le 24 mars prochain une réunion de présentation du concours. Les élus locaux et les techniciens territoriaux sont invités à participer à cette rencontre. La démarche et la mise en œuvre de ce dispositif seront, à cette occasion, présentées aux participants. La ville (élus et fonctionnaires) seront présents.

Il évoque également les moyens de communication qu'utilisera la Mairie tels que le Seynois, le site internet de la ville, l'affichage et les associations de commerçants. Parmi, les axes de communication qu'il convient de privilégier, il propose de s'appuyer sur les écoles. Ceci a pour effet également de favoriser le lien social.

Bernard TROUCHET imagine une évolution du projet des « balcons fleuris ». Ce projet pourrait ainsi se traduire dans un proche avenir par une parade de chars fleuris où chaque quartier s'impliquerait et se concurrencerait sainement.

André BARBERO propose de limiter l'inscription ce concours à quelques catégories en raison des délais que cela suppose en terme d'organisation.

Tout en comprenant cette dernière intervention, **Guilhem BRESSON** redoute que les personnes motivées ne puissent pas participer car elles ne répondraient pas aux critères. La limitation des catégories pourrait frustrer d'éventuels participants.

Luc PALANGIE souhaite que les associations de commerçants et les écoles puissent s'inscrire dans la démarche et précise qu'un groupe de travail a réfléchi à l'élaboration de thèmes floraux. Avec l'aide des services techniques espaces verts, ils ont imaginé mettre sur informatique quelques compositions florales à réaliser qui ne nécessite pas un gros investissement et, ainsi permettre à toutes les personnes de s'inscrire dans cette démarche.

Daniel DEBURAUX imagine la construction d'un mur végétal de 16 mètres entourant les immeubles murés.

Roland BONNEFOI apporte quelques compléments à l'intervention de **Daniel DEBURAUX**. Il appartient aux membres des commissions lien social / animation de s'interroger sur la mise en œuvre du concours, à savoir :

- *comment faire pour fleurir et faire vivre des plantes dans nos grands bâtiments ?*
- *comment regrouper les énergies positives ?*

Il demandera à **Christian BIANCHI** l'organisation d'une réunion avec pour ordre du jour:

- analyser ensemble ce dispositif,
- grouper nos énergies pour être cohérent et fort.

Il qualifie d'intéressante l'idée de développer des foires aux plants dans tous les quartiers.

Il estime que la participation des écoles lui apparaît importante car avec les enfants le lien social sera automatiquement créé.

Il ajoute que pour atteindre les objectifs, il convient de rechercher un moyen pour réunir les personnes autour d'un projet collectif.

Bernard TROUCHET informe que dans le cadre d'une démocratie participative, les conseils de quartiers ont été créés il y a environ un an.

Jacques MILLET souligne qu'en associant les écoles à ce concours l'information en direction des adultes sera facilitée par les enfants.

Sylvie DEZES soulève le problème de l'arrosage dans les écoles durant la période d'été.

Martial LEROY indique que la remarque de Jacques MILLET apparaît intéressante pour diffuser de l'information.

Si d'autres moyens de communication devront être développés, il propose d'élaborer un « flyer » particulier qui exposerait aux parents les modalités du concours « balcons fleuris ».

Il ajoute que les modalités pratiques relatives à l'entretien des espaces fleuris des écoles doivent être examinées de manière interne avec les services communaux concernés.

Nicole MARYSE demande s'il est prévu quelque chose pour les commerçants du centre ville.

Laurence VALLET explique les contraintes que rencontreront les commerçants pour s'associer à cette proposition. En effet toute occupation du domaine public doit faire l'objet d'une autorisation et est soumise à redevance.

André FOURNIER propose d'établir une convention avec la Mairie pour que les commerçants bénéficient d'une gratuité le temps du concours.

Jean NAUDY observe à ce propos qu'il existe une volonté de la Ville d'embellir le cadre de vie et le centre de la cité. Ceci doit s'effectuer dans le cadre d'un aménagement harmonisé et globalisé en partenariat avec les commerçants et les habitants du centre ville.

Martial LEROY évoque les actes d'incivilité de quelques habitants qui prélèvent des plants dans les jardinières installées en centre ville.

Après ces échanges, **Christiane JAMBOU** revient à la question essentielle de la participation de la ville à ce concours. Elle estime qu'il convient de s'engager dans le concours proposé tout en retenant la proposition d'organiser un concours local.

Une discussion s'engage entre les membres de la commission sur la mise en œuvre et

l'organisation du projet.

Martial LEROY précise que la ville communiquera au travers des enfants dans les écoles (flyers), des associations, de la presse, du Seynois, du site internet, etc...

Les membres estiment qu'il faut s'inscrire et s'engager dans cette démarche même si les délais sont courts. Tout en sachant que la démarche est individuelle et que l'on ne pourra aller que de l'avant.

Nicole LANATA intervient à nouveau sur le développement du lien social et sur le principe de l'organisation d'une foire aux plants ou bourse d'échange.

Martial LEROY se renseignera sur une éventuelle programmation de la foire aux plants auprès des services des emplacements. Il souligne que chaque conseil de quartiers pourrait organiser une mini foire aux plants.

Jean NAUDY désire exploiter l'idée de bourse d'échanges qu'il trouve très intéressante.

Bernard TROUCHET clôt la séance. Il remercie les membres de leur participation, **de leur volonté de changer notre ville, et de l'apport de leurs idées.**
La séance est levée, il est 20 heures.